



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi

Question écrite n° 75975

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur l'emploi des personnes handicapées. En 2013 le taux de chômage des travailleurs handicapés s'élevait à 21 %, soit le double du taux national. Au même moment, le secteur privé affichait un taux de 3,1 % d'emploi de personnes handicapées alors que la loi du 11 février 2005 oblige les entreprises de plus de 20 salariés à employer au moins 6 % de personnes handicapées. Le problème se situe principalement au niveau de la qualification des demandeurs d'emploi handicapés. 80 % d'entre eux n'ont pas le baccalauréat. Par conséquent, les employeurs ne trouvent pas de candidats pour les postes à pourvoir. Par ailleurs l'accessibilité des lieux de travail constitue un autre frein à l'embauche. Dix ans après le vote de la loi de 2005 sur le travail des personnes handicapées, leur insertion dans le monde de travail est en trompe-l'œil. Aussi il lui demande ce que compte faire le Gouvernement pour le développement de la formation initiale et professionnelle des personnes handicapées afin de favoriser leur insertion sur le marché du travail.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75975

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1906

Question retirée le : 2 février 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)